CCAS de Dunkerque

CLIC Du Littoral

Budget Primitif 2022

SOUS-PRÉFECTURE
DE DUNKERQUE
01 AVR. 2022
REÇU LE

DUNKERQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DK (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ..... (2) :

Numéro SIRET : 20002716700101

POSTE COMPTABLE :

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : 07 CLIC (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndical mixte, etc)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Demande effectuée le 14/03/2022 ,BP 0

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
.....

III - Les provisions sont (4).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (6) :

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	221 800,00	221 800,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	221 800,00	221 800,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	221 800,00	221 800,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 565,58		22 600,00	22 600,00	22 600,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	207 000,00		198 600,00	198 600,00	198 600,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600,00		600,00	600,00	600,00
	Total des dépenses de gestion courante	**231 165,58**		**221 800,00**	**221 800,00**	**221 800,00**
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**231 665,58**		**221 800,00**	**221 800,00**	**221 800,00**
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)*					
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	**231 665,58**		**221 800,00**	**221 800,00**	**221 800,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**221 800,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	228 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion courante		**230 000,00**		**221 800,00**	**221 800,00**	**221 800,00**
		230 000,00		**221 800,00**	**221 800,00**	**221 800,00**
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	**230 000,00**		**221 800,00**	**221 800,00**	**221 800,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**221 800,00**

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement						
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
Total des recettes d'équipement						
45...	**Total des opé.pour compte de tiers(8)**					
	Total des recettes réelles d'investissement					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 600,00		22 600,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	198 600,00		198 600,00
60	*ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS (3)*			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
Dépenses de fonctionnement - Total		**221 200,00**		**221 200,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**221 200,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 800,00		1 800,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	220 000,00		220 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total	**221 800,00**		**221 800,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**221 800,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**23 565,58**	**22 600,00**	**22 600,00**
60622	CARBURANTS	500,00	200,00	200,00
60623	ALIMENTATION	100,00	100,00	100,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	200,00	200,00	200,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	300,00	300,00	300,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	300,00	300,00	300,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 400,00	1 400,00	1 400,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATION VEHICULE	500,00	500,00	500,00
6156	MAINTENANCE	8 000,00	5 000,00	5 000,00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	600,00	600,00	600,00
6168	PRIMES ASSURANCES AUTRES	200,00	200,00	200,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	500,00	500,00	500,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	500,00	500,00	500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	500,00	500,00	500,00
6256	MISSIONS	300,00	300,00	300,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 665,58	10 000,00	10 000,00
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**207 000,00**	**198 600,00**	**198 600,00**
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		23 500,00	23 500,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 800,00	1 500,00	1 500,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	600,00	600,00	600,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	900,00	1 000,00	1 000,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	113 000,00	91 000,00	91 000,00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 500,00	3 500,00	3 500,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	28 000,00	24 000,00	24 000,00
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	3 600,00	4 000,00	4 000,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	17 800,00	15 000,00	15 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	30 800,00	30 000,00	30 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 000,00		
6488	AUTRES CHARGES	5 000,00	4 500,00	4 500,00
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**600,00**	**600,00**	**600,00**
6574	SUBVENTIONS	600,00	600,00	600,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**231 165,58**	**221 800,00**	**221 800,00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	500,00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	500,00		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	231 665,58	221 800,00	221 800,00
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)*			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	231 665,58	221 800,00	221 800,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	221 800,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000,00	1 800,00	1 800,00
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCAILE ET DE PREVOYANCE		200,00	200,00
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	2 000,00	1 600,00	1 600,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	228 000,00	220 000,00	220 000,00
7473	PARTICIPATION DEPARTEMENT	170 000,00	170 000,00	170 000,00
7474	PARTICIPATION COMMUNES	45 000,00		
7477	PARTICIPATION CCAS	13 000,00	50 000,00	50 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)	230 000,00	221 800,00	221 800,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	230 000,00	221 800,00	221 800,00
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	230 000,00	221 800,00	221 800,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	= 221 800,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'éxecution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
024	Produits de cessions		
021	*Virement de la section de fonctionnement*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'éxecution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponibles (IV)	
Solde (V = IV-II)(6)	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	Néant											
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Subvention de fonctionnement	Financement de l'adhésion de SEPM à un organisme mutualisateur	Société d'Entraide du Personnel Municipal (SEPM)	Association	780

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

2022 : BUDGET PRIMITIF

Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque
C.L.I.C. du Littoral

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Vice-Présidente,

A Dunkerque, le 29 MARS 2022

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session le
La Vice-Présidente,
Leïla Naïdji

DUNKERQUE ES EA

SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE
01 AVR. 2022
RECU LE

Certifié exécutoire par la Vice- Présidente, compte tenu de la réception en sous-préfecture , le 30 MARS 2022 et de la publication le - 5 AVR. 2022

A Dunkerque, le - 5 AVR. 2022

La Vice-Présidente
du CCAS de Dunkerque
Leïla NAÏDJI